



Le samedi 3 avril 2021

**Personnes convoquées ou invitées :**

Mmes et Ms ALLEYRON-BIRON Fabien, BARET Christèle, BENISTANT Gaëlle, BUISSON Albert, CAMBON Gérard, FUGIER Sylvie, GUICHARD Marlène, LYONNE Nathalie, MATHIEU Laure, OLIVE Jean-Michel, OUVRARD Benjamin, PICAT Alexandre, ROUSSET Audrey, ROUX Paul, ZARWANSKI Joseph.

**COMPTE-RENDU et PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 29 mars 2021**

**Présents :**

Mmes et MM. Christèle BARET, Gaëlle BENISTANT, Albert BUISSON, Gérard CAMBON, Sylvie FUGIER, Marlène GUICHARD, Laure MATHIEU, Benjamin OUVRARD, Alexandre PICAT, Paul ROUX, Joseph ZARWANSKI.

**Absent :**

**Excusés :** M. Fabien ALLEYRON BIRON, Mme Nathalie LYONNE, M. Jean-Michel OLIVE, Mme Audrey ROUSSET

**Procuration :**

**Secrétaire de séance :** Mme Laure MATHIEU

**Président de séance :** M. Albert BUISSON

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h10 et donne lecture de l'ordre du jour.

**1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

Madame Laure Mathieu se propose pour être la secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal accepte sa proposition.

**2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

pour : 9                      contre : 0                      abstention : 0

### **3. Approbation du compte de gestion 2020 du receveur de Vinay**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur de Vinay, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Considérant qu'après avoir comparé les chiffres du compte de gestion avec ceux du compte administratif, il n'a été constaté aucune différence,

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**décide** : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**d'approuver** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020,

**dit** que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

**autorise** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Arrivée de Mme Sylvie FUGIER à 20h20.

### **4. Approbation du compte administratif 2020**

Le compte administratif retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du budget de la commune. Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées.

Considérant que Mme Sylvie Fugier, 1ère adjointe, présente le compte administratif de la commune de l'exercice 2020 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par le président, accompagné du compte de gestion du receveur,

Procédant au règlement définitif du budget 2020, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	<b>Recettes (a)</b>	<b>Dépenses (b)</b>	<b>Résultat d'exercice (c) = (a) – (b)</b>	<b>Résultat antérieur (d)</b>	<b>Résultat de clôture</b>
Investissement	152 915.19	253 700.22	-100 785.03	66 044.28	-34 740.75
Fonctionnement	804 820,39	652 129,96	152 690.43	245 384,51	398 074.94
<b>TOTAL</b>	<b>957 735,58</b>	<b>905 830,18</b>	<b>51 905.40</b>	<b>311 428,79</b>	<b>363 334,19</b>

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal, hors de la présence de monsieur le maire, après en avoir délibéré ;

**décide** : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**approuve à l'unanimité** le compte administratif 2020 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**déclare** toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés,

**autorise** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## **5. Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2020**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, le conseil municipal réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. Albert Buisson, maire, délibérant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020, se présentent comme suit :

	<b>Recettes (a)</b>	<b>Dépenses (b)</b>	<b>Résultat d'exercice (c) = (a) – (b)</b>	<b>Résultat antérieur (d)</b>	<b>Résultat de clôture</b>
Investissement	152 915.19	253 700.22	-100 785.03	66 044.28	-34 740.75
Fonctionnement	804 820,39	652 129,96	152 690.43	245 384,51	398 074.94
<b>TOTAL</b>	<b>957 735,58</b>	<b>905 830,18</b>	<b>51 905.40</b>	<b>311 428,79</b>	<b>363 334,19</b>

Pour la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2020 s'élève à **+ 398 074,94 €**.

M. Benjamin Ouvrard demande si, dans l'inscription au 1068, il est obligatoire de prévoir l'inscription notamment de la somme recouvrant l'annuité de l'emprunt.

M. le maire précise qu'il convient de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement et d'inscrire au 1068 à minima les éléments suivants :

- la somme couvrant le déficit d'investissement de l'année N-1,
- la somme couvrant les restes à réaliser de l'année N-1.

Le reliquat peut être affecté de manière libre. On préconise de couvrir également l'annuité de la dette.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour l'affectation des résultats au budget principal 2021 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élevant à **398 074,94 €** de la façon suivante :

- . Affectation en réserve d'investissement au compte de recette 1068 : + 255 360.21 €
- . Affectation au chapitre 002 – excédent de fonctionnement reporté : + 142 714.73 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

**décide :** pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**d'affecter** les sommes suivantes au budget primitif 2021 :

**Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :** + 255 360.21 €

**Excédent de résultat de fonctionnement reporté Chapitre 002 :** + 142 714.73 €

Et de **d'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## **6. Vote du budget primitif 2021**

### **FONCTIONNEMENT**

Monsieur le maire informe que suite à la réforme de la taxe d'habitation, l'état 1259 fait apparaître une compensation liée à cette perte de recette. Cette compensation est appliquée sur la taxe du foncier bâti en majorant la part communale de la part départementale.

L'assiette de calcul de cette dotation représente la somme des valeurs locatives de toutes les habitations de la commune.

Monsieur le maire présente les éléments du budget primitif 2021 travaillé en commissions finances. Il rappelle que le budget primitif est voté par chapitre.

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	967 088	824 373
REPORTS	Reprise des résultats antérieurs		142 715
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>967 088</b>	<b>967 088</b>

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	999 319	703 165
	Affectation de résultat 2020 : Art 1068		255 360
	Virement de la section de fonctionnement		75 535
REPORTS	Reprise des résultats antérieurs	34 741	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 034 060</b>	<b>1 034 060</b>

<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>2 001 148</b>	<b>2 001 148</b>
---------------------	--	------------------	------------------

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

**décide :** pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**de voter** le budget par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

**d'approuver** le budget primitif 2021 de la commune de l'ALBENC qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

. Section de fonctionnement : 967 088 €  
 . Section d'investissement : 1 034 060 €

**TOTAL BUDGET** 2 001 148 €

Et de **d'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## 7. Vote des taux d'imposition pour l'année 2021

Mme Christèle Baret, suite à l'évocation du calcul de l'état 1259 au point précédent, demande si ce nouveau calcul est plus intéressant pour la commune.

Monsieur le maire précise qu'il ne faut pas s'éloigner de ce que l'on avait jusqu'à ce jour car sur la méthodologie du calcul de l'état 1259 il est appliqué un coefficient correcteur.

Au vu des recettes prévisionnelles 2021 en fonctionnement et de l'équilibre budgétaire global 2021 et considérant qu'il convient de maîtriser la pression fiscale appliquée sur les contribuables de la commune,

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour reconduire au titre de l'exercice 2021 les taux appliqués en 2020.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

**décide :** pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**de reconduire** au titre de l'exercice 2021 les taux appliqués en 2020, soit :

- . Taxe d'habitation (TH) : 0 % suite à réforme
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 18,44 % + 15,90 % (\*) = 34,34 %
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 54,20%

(\*) taux de TFPB du Département qui vient compenser la taxe d'habitation suite à réforme.

Et d'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## 8. Répartition des subventions aux associations

Monsieur le maire donne lecture des propositions de subventions aux associations.

Association	Répartition des subventions					
	2018	2019	Propositions 2020			Prop. 2021
			Vote BP 20	Compl. Covid	Total	
Espace Nature Isère	855	855	855		855	855
Amicale boules	285	285	285		285	285
Amicale donneurs de sang	76	76	76		76	76
MFR de Chatte	90	90	90		90	90
Lycée de Bellevue	90	90	90		90	90
ACCA (chasse)	95	95	95		95	95
Club de l'Age d'Or	295	295	295		295	295
Comité des fêtes	1 300	1 300	1 300		1 300	1300
AFIPH section Vinay	90	90	90		90	90
MJC (fonctionnement)	3 183	3 183	3 183	1 000	4 183	3183
MJC (activités)	4 227	4 227	4 227		4 227	4227
MJC - Ecole de Roller Hockey	855	900	54x15=810		810	72 x 15 = 1080
MJC - Ecole Badminton	135	210	13x15=195		195	17x15 = 255

Association (suite)	Répartition des subventions (suite)					
	2018	2019	Propositions 2020			Prop. 2021
			Vote BP 20	Compl. Covid	Total	
Resto du cœur	200	200	200		200	200
Sou des écoles (fonctionnement)	1 000	1 000	1 000	1 000	2 000	1000
Souvenir Français	30	50	50		50	50
UMAC -> FNACA	40	50	50		50	50
USARG (rugby)	3 000	3 000	3 000	500	3 500	3000
Ecole de rugby	270	345	15x15=225		225	16x15 = 240
Projet patrimonial école (M. Grassin)						1000
Loco Motive (enfants hospitalisés)						200
Divers			884		884	1599
<b>TOTAL :</b>	<b>16 116</b>	<b>16 341</b>	<b>17 000</b>	<b>2 500</b>	<b>19 500</b>	<b>19500</b>

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'octroi des subventions tel que défini dans le tableau ci-dessus pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

**décide :** pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**d'accorder** aux associations la répartition des subventions tel que défini ci-dessus,

**d'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## 9. Dotation scolaire 2021

Section	2 020		2 021	Observations
	Prévu	Réalisé		
<b>Reliquat année N-1</b>			<b>3 773</b>	
<b>Fonctionnement</b>	<b>14 208</b>	<b>10 434,78</b>	<b>10 546</b>	
Fournitures scolaires	12 107	8 333,76	7 460	45 €/élève (174 él.)
Dotation Directeur			150	
Maintenance photocopieur				
Copies NB	795	795,35	800	107 249 copies NB en 2020
Copies couleur	586	585,88	590	7 340 copies couleur en 2020
Location photocopieur	720	719,79	1 198	299,42 €/ trimestre
Adhésion OCCE			348	2 € /élève (174 él.)
Dotation				
<b>Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>1 500</b>	
Renouvellement informatique				
Divers			1 500	
<b>TOTAL :</b>	<b>14 208</b>	<b>10 434,78</b>	<b>15 818</b>	

## 10. Questions diverses

- Mme Sylvie Fugier informe que le centre de vaccination de Saint-Marcellin est sous l'égide de la S.M.V.I.C. Ces derniers ont sollicité les communes pour qu'elles transmettent la liste des personnes ayant 75 ans et plus. 75 albinois sont concernés dont un petit nombre (environ 3 personnes) ne pouvant se déplacer. Cette liste a été communiquée via le C.C.A.S. qui avait recueilli les informations. La vaccination à domicile n'est pas envisageable du fait de la problématique de conservation du vaccin. Des recherches de solutions sont en cours.  
Depuis le samedi 27 mars le centre de vaccination est ouvert aux personnes de 70 à 74 ans.  
M. Benjamin Ouvrard s'interroge sur les démarches de notre commune au sujet des personnes de plus de 75 ans. Nos aînés sont contactés soit par courriel soit par téléphone. Environ huit personnes ont décliné la possibilité de se faire vacciner.  
M. Gérard Cambon demande s'il y a une échéance concernant les possibilités de vaccination pour les personnes de plus de 75 ans. Mme Sylvie Fugier informe que pour le moment une vérification des personnes vaccinées de plus de 75 ans est en cours.

- Monsieur le maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie sur une problématique d'incivilités et interroge sur les suites à donner l'ensemble des membres du conseil. Monsieur le maire recevra les protagonistes identifiés afin d'aborder cette problématique et trouver avec ces derniers des solutions pour mieux vivre ensemble. Cette information fait émerger également des problématiques d'incivilité au parc en dessous de l'école de la commune. Il a été constaté que des motos et quads roulent n'importe comment sur cet espace au risque de blesser les enfants jouant dans ce parc. M. le maire propose de rencontrer les parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire  
Albert BUISSON

